

Revue de capitalisation



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

HISTOIRES DE CDN EN AFRIQUE DE L'OUEST

Numéro 01

Juin 2021

Au Sénégal, des leviers d'action divers et complémentaires au service d'une vision nationale pour l'accès aux financements climat

Dans ce numéro, l'expérience du Sénégal dans la mobilisation des financements climat est mise en exergue. Les bonnes pratiques développées sont valorisées et servent d'appui pour les autres régions dans la mobilisation des financements climat.



Dans ce numéro

Retour d'expérience sur le financement climat au Sénégal



Hervé Conan
Directeur des opérations
Expertise France

Depuis 2015, Expertise France est engagée aux côtés des pays africains pour les accompagner dans la préparation et la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Cet engagement est l'héritage d'une collaboration de longue date avec le continent sur les thématiques de gouvernance climat, notamment à travers ses partenariats avec l'Agence Française de Développement.

Le projet GCCA+ Afrique de l'Ouest, financé par l'Union Européenne, nous a par ailleurs permis de consolider une longue relation de confiance avec la CEDEAO initiée dès 2012 sur les enjeux d'agriculture durable et de préservation des ressources naturelles, avec qui nous collaborons désormais activement sur le climat. Dans la continuité de notre engagement dans la région, nous soutenons naturellement, aux côtés de la CEDEAO, la démarche de capitalisation des expériences des états ouest-africains dans le but commun de stimuler l'atteinte des objectifs fixés par l'Accord de Paris, démarche qui s'intègre pleinement dans le mandat de coopération régionale de la CEDEAO.

Dans ce premier numéro, l'expérience du Sénégal dans la mobilisation de financement climat est mise en lumière. Nous espérons que cette expérience partagée puisse inspirer les autres pays et renforcer les acteurs dans la dynamique de mobilisation des financements climat dans la région ouest-africaine.

Nous souhaitons longue vie à cette revue, à l'image de notre collaboration dynamique avec la CEDEAO et la région.

Editorial

Capitaliser sur la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans la région ouest-africaine.

Sékou Sangaré, Commissaire de la CEDEAO en charge de l'agriculture, de l'environnement et des ressources en eau



La mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) constitue une priorité dans la région ouest-africaine pour réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre et pour s'adapter aux effets du changement climatique. L'expérience des pays dans la mise en œuvre des CDN est encore très peu valorisée et documentée dans notre région, limitant ainsi l'apprentissage et l'amélioration

par le partage des bonnes pratiques.

Cette revue est née d'un besoin, celui de rendre disponible et accessible à tous les expériences, obstacles et leçons apprises des pays ouest-africains dans la mise en œuvre de leur CDN, de manière à en faire un apprentissage mutuel et bénéfique aux autres pays et régions du monde.

La CEDEAO et Expertise France, avec l'appui financier de l'Union européenne à travers le projet GCCA+ Afrique de l'Ouest, viennent ainsi combler le gap existant avec le lancement de la revue de capitalisation intitulée « Histoires de CDN en Afrique de l'Ouest ». Les différentes thématiques abordées dans cette revue viendront enrichir et valoriser les expériences de mise en œuvre des CDN des pays.

Ce premier numéro est consacré à la mobilisation de financements climat avec un zoom sur l'expérience développée au Sénégal. La mobilisation de la finance climat est un enjeu de taille pour relever les défis du changement climatique et la Commission de la CEDEAO travaille à suivre les flux financiers climat.

Bonne lecture !



Au Sénégal, des leviers d'action divers et complémentaires au service d'une vision nationale pour l'accès aux financements climat

Après avoir ratifié l'Accord de Paris en septembre 2016, le Sénégal a précisé ses engagements pour le climat en finalisant, fin 2020, sa contribution déterminée au niveau national (CDN). Une confirmation de la dynamique lancée dès septembre 2015 avec la présentation de la contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) du pays auprès de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Sur ces bases, la CDN soumise le 28 décembre 2020 s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement (le Plan Sénégal Emergent – PSE). On y retrouve des objectifs inconditionnels (réduction de 5 % des émissions en 2025 et de 7% en 2030, ainsi que des politiques d'adaptation déclinées dans 8 secteurs cibles les plus vulnérables dont l'agriculture, l'élevage, la pêche, la zone côtière, les ressources en eau, la biodiversité, la santé et les inondations) et d'autres conditionnés à un soutien extérieur (réduction de 23,7% des émissions en 2025 et de 29,5% en 2030).

Une estimation des besoins financiers pour la réalisation de ces engagements est aussi présentée dans la CDN pour un coût d'environ 13 milliards de dollars sur la période 2020-2030. Elle est complétée par d'autres documents (Seconde et Troisième Communications Nationales à la CCNUCC, PSE, Plan de Gestion Durable des Terres, etc.) confirmant qu'un tel effort ne pouvait être réalisé sans soutien extérieur. Un recours à tous les leviers de financement « climat » s'avère donc nécessaire en cherchant à mobiliser plus de moyens mais aussi à optimiser leur utilisation.

Cheville ouvrière de la mobilisation de financements climat, le **Centre de Suivi Ecologique (CSE)** est une association d'utilité publique depuis 1993 et regroupe l'Etat du Sénégal, les partenaires techniques et financiers actifs dans l'environnement, les collectivités locales, les

universités, les instituts et centres de recherche, la société civile, etc. Rattaché au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, cet organisme conserve une indépendance administrative et financière. Il soutient les pouvoirs publics ainsi que le secteur privé dans les processus de prise de décision en produisant et diffusant des connaissances dans des domaines d'intervention aussi divers que la gestion du littoral, la production agricole ou la séquestration de carbone. Le CSE a largement contribué à construire la crédibilité du Sénégal sur les questions environnementales et fut la première entité africaine à bénéficier d'un accès direct au Fonds Adaptation (FA – depuis 2010) et au Fonds Vert pour le Climat (FVC – depuis 2015). Une Unité Finance Climat y a récemment été créée, pour gérer de façon rigoureuse ces attributions, ainsi qu'un Bureau de Référence sur les Changements Climatiques pour renforcer la production de connaissances et la mise en œuvre des stratégies d'atténuation et d'adaptation.

Dans les faits, le CSE est déjà engagé dans le partage de ses expériences et la diffusion de bonnes pratiques pour l'accès à la finance climat. Ainsi, il assure un appui technique auprès d'institutions de 10 pays africains (Burundi, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Ile Maurice, Mali, Niger, Sierra Leone, Tchad, Togo) depuis 2014, dans leur demande d'accréditation au Fonds Adaptation (FA) et sert d'agent fiduciaire pour 5 pays (Côte d'Ivoire, Djibouti, République Démocratique du Congo, Tchad, Togo) en plus du Sénégal dans le cadre du programme Readiness du Fonds Vert Climat (FVC).

“Le CSE ambitionne de devenir un acteur de référence dans ces domaines pour les pays de la sous-région”.

Alioune Badara Kaere, conseiller technique et spécialiste des politiques climat au CSE



“Le CSE est fier de voir la BAGRI du Niger et le FIRCA de la Côte d’Ivoire obtenir leur accréditation auprès du Fonds d’Adaptation. Cela représente une diversification des canaux d’acheminement du financement climatique et un approfondissement de la modalité d’accès direct en Afrique”

Sylla Aïssatta Sall, Coordonnatrice de l’Unité Finances Climat

Son rôle pionnier auprès de ces deux bailleurs lui permet aussi d’assurer la vice-présidence, depuis juin 2019, d’un groupe d’échange et de capitalisation : la Communauté de pratiques pour les entités à accès direct. Mais si tous ces éléments démontrent le travail important du CSE depuis une trentaine d’années et constituent des progrès indéniables pour améliorer l’accès direct aux fonds climat multilatéraux en Afrique, ils peinent encore à se traduire par des volumes en phase avec les besoins exprimés. En effet, l’accès du CSE au FVC reste limité aux plus petites enveloppes budgétaires disponibles (échelle « Micro ») dans la catégorie de projets les moins risqués (catégorie C) et uniquement à l’instrument « don ». D’autant plus que les procédures sont particulièrement longues, complexes et exigeantes selon M. Kaere. Pour l’heure, l’accès au FA a permis de financer deux projets (pour un total de près de 10 millions de dollars, soit le seuil limite auprès du FA) et le seul projet « Fonds Vert » n’est mis en œuvre que depuis 2019 (financement de 8,1 millions de dollars).

Au total, ces 18 millions de dollars ne sont qu’une fraction des près de 90 millions de dollars de financement multilatéraux pour le climat destinés au pays (7ème pays de la zone CEDEAO) . Le recours aux grands fonds peut donc être accru et le CSE constatait d’ailleurs qu’il restait des efforts à fournir en indiquant, dans un policy brief publié en janvier 2020,

que « le Sénégal ne fait pas partie des 10 pays champions d’Afrique sub-saharienne en matière de financement climat » (issus des Fonds Multilatéraux). Bien que plusieurs projets soient engagés à diverses étapes des démarches, d’autres pistes sont envisagées pour amplifier et diversifier les financements du FVC à commencer par la définition d’une approche plus programmatique.

Elle est décrite dans le Programme pays 2018-2030 qui passe en revue le cadre institutionnel du Sénégal en ce qui concerne la finance climat. Un document qui décrit surtout les axes d’intervention stratégiques à privilégier pour les financements du FVC que ce soit pour l’atténuation des changements climatiques (énergie et investissement sobre en carbone / gestion et utilisation durable des terres et des forêts), l’adaptation à leurs conséquences (renforcement de la résilience des communautés vulnérables et protection sociale / résilience des infrastructures, habitats, écosystèmes naturels) ou les questions de gouvernance (renforcement des capacités du cadre institutionnel du FVC / gestion des connaissances et communication).

Ce programme « *readiness* » met aussi en évidence les conditions de sa réussite à travers une phase de développement des capacités des acteurs (2018-2025) qui sera cruciale à la phase de mise en œuvre et mise à l’échelle (2026-2030). C’est aussi dans cette perspective et pour confirmer la vision du pays sur la mobilisation plus efficace des financements climat, qu’une plus large combinaison d’entités accréditées en accès direct est envisagée.

Après le CSE, c’est un établissement de financement privé qui a obtenu son accréditation en 2020 : **La Banque Agricole, pour des projets de la catégorie « Small » (entre 10 et 50 millions de dollars), Intermédiation 2 et pour l’instrument financier prêt concessionnel.**

Le Sénégal renforce sa stratégie de mobilisation de financements

Deux autres entités sont aussi engagées dans le processus d'accréditation, et pourront compléter les leviers d'accès et de mise à disposition des financements climat étant donné leurs spécificités propres : le Fonds souverain d'investissement stratégique (FONSIS) et le Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP). En ajoutant ces deux établissements publics à la liste des entités à accès direct au FVC, le Sénégal renforce sa stratégie de mobilisation de financements au-delà des seules grandes entités internationales, en diversifiant la taille, le type d'instrument et le niveau de risques.

Enfin, au-delà des moyens mis à disposition par le FVC, d'autres leviers ont été étudiés dans une « étude de faisabilité sur les mécanismes de financement innovant pour le secteur de l'environnement ». Toutefois, la démarche la plus structurante reste la mise en place d'un Fonds National Climat pour canaliser des flux pour des projets de terrain «country-owned» et suivis de façon plus centralisée.

Sur ce point, Dakar n'hésite pas à s'inspirer, à son tour, des bonnes pratiques de pays qui font face aux mêmes défis. Le Dr. Amadou Lamine Diagne, alors directeur des Financements Verts et des partenariats, était à l'origine de la démarche. Il se souvient des discussions avec le PNUD, lors de la COP20 (2014), ayant orienté les réflexions vers l'exemple du Fonds Climat Mali. Le tout participait à la première pierre de cette initiative : la réalisation d'une étude comparative des expériences nationales de mise en place d'un Fonds Climat (2014).

Après deux ateliers d'élaboration, une présentation à la COP21, une visite d'échange avec le Fonds National Climat du Rwanda et des réunions gouvernementales, le projet a pris sa forme finale en 2016. Sa raison d'être principale, au-delà de saisir de plus en plus d'opportunités de financements et de partenariats avec les bailleurs, consiste essentiellement à améliorer la gouvernance des ressources financières pour le climat. Une action qui tient en trois points, comme le rappelle le Dr. Amadou Lamine Diagne

« (i) mieux identifier les besoins (ii) mieux cibler les guichets en fonction de leurs spécificités et (iii) mieux rendre compte des activités réalisées et de leurs résultats ».

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable espère ainsi éviter le manque d'efficacité, de transparence et tout autre écueil souvent identifié dans des initiatives similaires.

Le Fonds National Climatique (FNC) du Sénégal ne cache pas son ambition de mobiliser et administrer 100 millions de dollars par an dans des projets sur le climat et le développement durable. Pour cela, tous les leviers sont envisagés et font tout l'intérêt d'un tel dispositif en centralisant les compétences, les démarches et les financements obtenus. Son architecture est d'ailleurs d'ores-et-déjà dessinée autour d'un comité de pilotage et d'un secrétariat exécutif (dont un administrateur et comité technique) auxquels participeront les institutions étatiques, les collectivités locales, les entités nationales et institutions accréditées au FNC, les partenaires techniques et financiers actifs sur le climat, les intermédiaires financiers, le secteur privé non bancaire, les organisations de la société civile.

D'un point de vue comptable, le budget national n'est pas censé contribuer à plus de 10% des ressources du FNC. La majorité de ses capacités proviendrait donc de « partenaires stratégiques » (PNUD, BAD, BOAD, CSE), des autres partenaires techniques et financiers et de sources bancaires privées. Il faut toutefois garder en tête que le CSE ne pourra pas directement verser les fonds qu'il lève, notamment auprès du FVC au FNC. Son soutien technique pourra, par exemple, être sollicité pour le montage d'un programme. Mais d'autres interrogations demeurent, en particulier au sujet des procédures d'accès à ses financements, ou sur sa gestion fiduciaire. Pour ces raisons, et malgré l'important travail réalisé, le FNC n'est toujours pas fonctionnel fin 2020.

A l'instar du CSE, d'importants efforts ont été faits et ont commencé à porter leurs fruits. Le partage d'expériences y a beaucoup contribué et continuera à améliorer les processus au Sénégal comme ailleurs. Reste le défi crucial, pour accroître le soutien aux efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, de l'innovation et de la diversification des sources et mécanismes de financements.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

La contribution déterminée au niveau national (CDN) est un instrument de l'Accord de Paris dans lequel chaque Etat signataire de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) consigne ses engagements de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques en démontrant qu'il s'agit du plus haut niveau d'ambition possible compte tenu des circonstances du pays.

La revue intitulée « Histoires de CDN en Afrique de l'Ouest » vise à présenter les leçons apprises, les succès, les difficultés issues de la mise en œuvre des CDN dans les pays de la région ouest-africaine. La particularité de la revue est de révéler les pratiques informelles ou intangibles qui ne sont pas toujours documentées dans la mise en œuvre des CDN.

Cette revue a été réalisée avec la collaboration du projet GCCA+ Afrique de l'Ouest. Le projet régional GCCA+ Afrique de l'Ouest est financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par Expertise France sous le leadership de la Commission de la CEDEAO et en collaboration avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS). Ce projet s'inscrit dans une dynamique de coopération régionale. Il vise à appuyer la mise en œuvre concrète des engagements pris par les Etats membres de la CEDEAO en matière de lutte contre les changements climatiques.

En savoir plus :



@ARAA_CEDEAO
@ecowas_agric
@ecowas_cedeao



@araaraaf
@ecowas.agriculture
@Ecowas.Cedeao

www.araa.org
www.ecowap.ecowas.int
www.ecowas.int

Edition / design: Projet GCCA+ Afrique de l'Ouest

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de la CEDEAO et d'Expertise France et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.